

Subvention sans appel à projet

Objet : Procès-verbal de la commission du 24 juillet 2026

Conformément à la section 3 du Règlement relatif aux subventions allouées par l'Institut français, la présente commission est réunie afin d'examiner une proposition de subvention attribuée sans appel à projets. Cette procédure dérogatoire, prévue par le règlement, est motivée par le caractère stratégique du projet au regard des missions de l'établissement et fait l'objet d'un examen collégial donnant lieu au présent procès-verbal.

1. Présentation des projets

La commission a examiné un projet : Résidence Kim'Art Sound #2 – volet Bruitage et Sound Design à l'image (Dakar, Sénégal) – FEF Création 2, Africa Creative Sounds.

Le projet est suivi par le pôle Musique et Spectacle Vivant de la DCAIC et s'inscrit dans le programme FEF Création 2, composante Africa Creative Sounds. Il vise à renforcer les compétences des professionnels africains de la musique à l'image, du bruitage et du sound design, tout en contribuant à la structuration des industries culturelles et créatives du continent africain.

La résidence se tiendra à Dakar du 15 au 25 novembre 2026. Elle réunira des compositeurs, sound designers et bruiteurs autour d'un programme de formation, de création et d'échanges professionnels.

Le budget total du projet s'élève à **81 499 €**.

La participation sollicitée auprès de l'Institut français est de **30 000 €**, soit environ 36,8 % du budget total. Le plan de financement prévoit également une participation de l'Institut français de Dakar, du FOPICA, d'EUNIC, de la Belgian Screen Composers Guild ainsi qu'un autofinancement des structures organisatrices.

2. Justification du recours à une subvention sans appel à projets

Cette proposition est justifiée par son caractère stratégique pour les missions de l'établissement, son inscription dans la composante Africa Creative Sounds du programme FEF Création 2 et sa contribution à la structuration des filières culturelles africaines.

3. Composition de la commission

La commission est présidée par Thomas Hannebique, Secrétaire général de l'Institut français.
Le secrétariat de séance est assuré par Anaïs Fontanel, secrétaire de la commission.

La commission s'est réunie le 24 juillet 2026 et a rassemblé les personnes suivantes :

- Thomas Hannebique, Secrétaire général de l'Institut français, président de la commission ;
- Agathe Basquin, Conseillère stratégie et projets transversaux auprès de la Présidence / Direction générale ;
- Anaïs Fontanel, responsable du Pôle Partenariats européens, secrétaire de la commission ;
- Frédéric Jagu, Directeur adjoint de la Direction Appui au réseau culturel français à l'étranger.

4. Synthèse des débats

La commission souligne la qualité du projet, son ancrage dans les priorités de l'Institut français en matière de structuration des industries culturelles et créatives africaines ainsi que sa contribution au développement des compétences dans les métiers de la création sonore pour l'image.

Les membres saluent la complémentarité des partenaires mobilisés, la capacité du projet à favoriser l'insertion professionnelle de jeunes talents africains et la perspective d'intégration du dispositif au Marché du film Louma des Cinémas d'Afrique à compter de 2027.

La commission relève également l'effort de diversification des financements et la place accordée à l'égalité femmes-hommes dans la sélection des participants.

5. Décision de la commission

Après examen du dossier et délibération, la commission émet un **avis favorable** à l'attribution d'une subvention à l'association **Afric'Art Progress** pour la mise en œuvre du projet **Résidence Kim'Art Sound #2 – volet Bruitage et Sound Design à l'image (Dakar, Sénégal)**.

La commission recommande l'attribution d'une subvention de : **30 000 €** au titre du programme **FEF Création 2 – Africa Creative Sounds**.

Projet(s) retenu(s) :

Zone	Pays	Intitulé du ou des projet(s)	Bénéficiaire(s)	Montant du soutien IF en euros
DAOI	Sénégal	Résidence Kim'Art Sound #2 – volet Bruitage et Sound Design à l'image	Afric'Art Progress	30 000 €

Thomas HANNEBIQUE
Secrétaire général
Président de la commission

Thomas HANNEBIQUE
Secrétaire général


INSTITUT
FRANÇAIS
40-42 rue de la Folie Regnault
75011 Paris

Anaïs FONTANEL
Responsable du Pôle Partenariats européens – DCDS
Secrétaire de séance



Anne-Sophie BRAUD
Secrétaire générale adjointe

Anne-Sophie BRAUD
Secrétaire générale adjointe


INSTITUT
FRANÇAIS
40-42 rue de la Folie Regnault
75 011 Paris

Paris, le 24 juillet 2026